

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

**2 499 509**

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 81 02682**

(54) Boîte-coffret pour le conditionnement d'une bouteille et son procédé de fabrication.

(51) Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). B 65 D 5/18; B 65 B 5/04; B 65 D 5/42, 5/54.

(22) Date de dépôt..... 11 février 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 32 du 13-8-1982.

(71) Déposant : Société anonyme dite : SOCAR, SOCIETE CONTINENTALE DU CARTON ONDULE,  
résidant en France.

(72) Invention de : Yves Mazocky.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Brot,  
83, rue d'Amsterdam, 75008 Paris.

- 1 -

L'invention concerne une boîte-coffret pour le conditionnement d'une bouteille. L'invention concerne également le procédé de fabrication de cette boîte.

On sait qu'il est fréquent de conditionner des bouteilles dans des boîtes en carton, formant coffret, qui comprennent un corps prismatique à section carrée, dont le fond, préplié et préencollé, est articulé sur ledit corps, suivant ses côtés, par des lignes de pliage, tandis que le couvercle, également articulé sur ledit corps par un côté, comporte, suivant le côté parallèle, une languette qui, en position de fermeture de la boîte, est engagée à l'intérieur du corps.

L'invention vise à proposer une boîte-coffret pour bouteille, qui puisse être montée sur les monteuses classiques de barquettes, dont le fond et le couvercle soient rendus solidaires du corps par collage contre les faces internes de celui-ci de volets solidaires de ce fond et de ce couvercle, et dont le couvercle puisse néanmoins être ouvert facilement par l'utilisateur.

A cet effet, l'invention a pour objet une boîte-coffret en carton ou similaire dans laquelle est conditionnée une bouteille, comprenant un corps prismatique à section carrée ou rectangulaire, dont le fond et le couvercle sont articulés sur ledit corps, suivant un côté, par une ligne de pliage, tandis qu'ils comportent, suivant leurs trois autres côtés, des volets qui, en position de fermeture de la boîte, sont engagés à l'intérieur dudit corps, un volet au moins du fond étant contrecollé contre la face interne correspondante du corps, ladite boîte-coffret étant caractérisée en ce que les volets du couvercle disposés suivant deux côtés parallèles de celui-ci sont contrecollés au moins par leur extrémité opposée audit côté contre la face correspondante dudit corps et en ce que ces côtés comportent une amorce de rupture séparant la partie contrecollée de la partie non contrecollée, en vue de permettre l'ouverture dudit conditionnement par l'utilisateur, par rupture

- 2 -

desdits volets contrecollés.

En variante, les volets contrecollés contre les faces internes du corps d'emballage pourront l'être sur la majeure partie de leur surface et notamment sur la partie 5 la plus proche de leur ligne d'articulation sur le couvercle, mais on prévoira dans ce cas un fractionnement de la couche de colle, par exemple par quadrillage, en vue de provoquer un décollage aisément de ladite zone proche de la ligne d'articulation, lorsque l'on exerce l'effort nécessaire 10 pour rompre les amorces de rupture.

Une telle boîte-coffret peut être réalisée facilement, en même temps que l'on y introduit la bouteille à conditionner, par un procédé ne faisant appel qu'à des techniques et des machines usuelles. Selon ce procédé, on met en 15 volume, sur une monteuse usuelle pour barquettes, à partir d'un flan unique approprié, prédécoupé et rainé, trois faces du corps d'emballage, ainsi que le fond et le couvercle, dont on contrecolle simultanément les volets intéressés sur les faces internes correspondantes dudit corps, la 20 quatrième face de celui-ci demeurant ouverte, pour former ainsi un coffret, dans lequel on introduit ensuite la bouteille à conditionner, et l'on referme la quatrième face dudit corps pour l'appliquer contre un rebord préencollé, prévu à cet effet suivant l'arête dudit corps parallèle 25 à la ligne d'articulation de ladite quatrième face.

Les dessins annexés, qui n'ont pas de caractère limitatif, illustrent une forme de mise en oeuvre de l'invention. Sur ces dessins :

La figure 1 est une vue en plan du flan de carton 30 découpé et rainé dont est issue la boîte-coffret conforme à l'invention ;

La figure 2 est une vue en perspective illustrant une des phases du procédé de fabrication de cette boîte-coffret ;

35 La figure 3 est une vue en perspective illustrant l'ouverture de cette boîte-coffret.

- 3 -

Le flan dont est issue la boîte comporte quatre panneaux rectangulaires identiques 1, 2, 3 et 4, articulés entre eux, suivant leurs grands côtés, par des lignes de pliage parallèles. Le panneau 1 présente, suivant son grand côté non attenant au panneau 2, un rebord 5 destiné à être contrecollé, lors du montage, contre le panneau 4.

Selon les deux petits côtés du panneau 2 sont articulés, par des lignes de pliage, un fond rectangulaire 6 et un couvercle carré 7. Le fond 6 et le couvercle 7 sont attenants, suivant deux côtés parallèles, à deux volets, respectivement 8, 9 et 10, 11, et suivant leur autre côté à une languette, respectivement 12 et 13. Au volet 11 du couvercle 7 est attenant un volet 14, percé d'une ouverture 15, dans laquelle pourra être engagé le col d'une bouteille, après que le volet 14 ait été replié parallèlement au couvercle 7, à l'intérieur de la boîte-coffret, lors du montage de celle-ci. Naturellement, ce volet 14 est étranger à l'invention et la boîte-coffret peut aussi bien n'en pas comporter.

Conformément à l'invention, les volets 10 et 11 du couvercle 7 comportent des amorces de rupture, respectivement 16, 17, divisant ces volets en une partie proche du couvercle, respectivement 10<sub>a</sub> et 11<sub>a</sub>, et en une partie éloignée du couvercle, respectivement 10<sub>b</sub> et 11<sub>b</sub>.

Le montage, l'assemblage et la mise en place d'une bouteille, à l'intérieur de la boîte-coffret conforme à l'invention, s'effectuent de la manière suivante :

Les volets 8 et 9 du fond 6 destinés à venir en contact avec les parties 18 et 19 des panneaux 1 et 3 sont préalablement encollés, ainsi que les volets 10 et 11 du couvercle 7 destinés à venir en contact des parties 20 et 21 des panneaux 1 et 3. Comme représenté sur la figure 1, la colle des parties 20 et 21 est fractionnée suivant un quadrillage constitué par des coupes à mi-épaisseur du carton.

Comme représenté sur la figure 2, on forme d'abord, dans une monteuse classique pour barquettes, les trois

- 4 -

- panneaux 1, 2 et 3 du corps de la boîte-coffret, ainsi que le fond 6 et le couvercle 7, dont les volets latéraux viennent ainsi se coller contre les faces internes des panneaux 1 et 3. Le panneau 4 étant ouvert, on introduit 5 la bouteille 22 à conditionner dans le coffret ainsi réalisé. Le rebord 5 étant ensuite enduit de colle sur sa face destinée à venir au contact du panneau 4, on rabat celui-ci pour fermer la boîte-coffret, qui est ainsi fermée hermétiquement suivant toutes ses faces.
- 10 Pour ouvrir le couvercle 7 (figure 3), il suffit d'exercer un effort sur le couvercle 7, pour scinder les volets 10 et 11 suivant les amorces de rupture 16 et 17 et pour décoller simultanément les parties 10<sub>a</sub> et 11<sub>a</sub> de ces volets des panneaux 1 et 3, ce décollage étant facilité 15 par le quadrillage ménagé sur les zones encollées 20 et 21.

On obtiendrait le même résultat, bien entendu, en collant simplement les parties 10<sub>b</sub> et 11<sub>b</sub> des volets 10 et 11 contre les faces internes des panneaux 1 et 3, sans qu'il soit nécessaire, dans ce cas, de quadriller l'encollage.

- 20 Cette forme de mise en oeuvre du procédé conforme à l'invention est cependant moins satisfaisante que la précédente, car la tenue en cours de manutention du couvercle 7 est plus fragile.

En vue de faciliter l'ouverture du couvercle, les 25 parties supérieures des faces 1 et 3 du corps, contrecollées ou en contact avec les parties 10<sub>a</sub> et 11<sub>a</sub> des volets latéraux du couvercle, comportent avantageusement des amorces de rupture 23 et 24, sur lesquelles l'utilisateur peut exercer une pression vers l'intérieur avec le pouce et l'index 30 d'une main pour décoller dudit corps les parties 10<sub>a</sub> et 11<sub>a</sub> des volets, désolidariser simultanément des parois latérales du corps les parties telles que 25 (figure 3) délimitées par les amorces de rupture 23 et 24 qui restent collées contre les parties 10<sub>a</sub> et 11<sub>a</sub>, et séparer ces 35 parties 10<sub>a</sub> et 11<sub>a</sub> des parties 10<sub>b</sub> et 11<sub>b</sub> qui restent collées à l'intérieur des faces 1 et 3 du corps.

- 5 -

L'invention apporte donc un moyen simple et ne faisant appel qu'à des machines usuelles pour réaliser un conditionnement pour bouteille, qui est fermé hermétiquement suivant toutes ses faces.

- 6 -

#### REVENDICATIONS

- 1.- Boîte-coffret en carton ou similaire dans laquelle est conditionnée une bouteille, comprenant un corps prismatique à section carrée ou rectangulaire, dont le fond (6) et le couvercle (7) sont articulés sur ledit corps, suivant un côté, par une ligne de pliage, tandis qu'ils comportent, suivant leurs trois autres côtés, des volets qui, en position de fermeture de la boîte, sont engagés à l'intérieur dudit corps, un volet (8, 9) au moins du fond étant contrecollé contre la face interne (1, 3) correspondante du corps, ladite boîte-coffret étant caractérisée en ce que les volets (10, 11) du couvercle (7) disposés suivant deux côtés parallèles de celui-ci sont contrecollés au moins par leur extrémité (10b, 11b) opposée audit côté contre la face correspondante (1, 3) dudit corps, et en ce que ces côtés comportent une amorce de rupture (16, 17) séparant la partie contrecollée (10b, 11b) de la partie non contrecollée (10a, 11a), en vue de permettre l'ouverture dudit conditionnement par l'utilisateur, par rupture desdits volets (10, 11) contrecollés.

- 2.- Boîte-coffret selon la revendication 1, caractérisée en ce que les parties (10a, 11a) des volets (10, 11) les plus proches du couvercle sont également contrecollées au moins partiellement contre les faces internes (1, 3) du corps de la boîte et en ce que la zone encollée (20, 21) desdites faces internes (1, 3) a été affaiblie par fractionnement, notamment par un quadrillage, constitué par des coupes à mi-épaisseur du carton.

- 3.- Boîte-coffret selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que la partie supérieure des parois latérales (1, 3) dudit corps contrecollées ou en contact avec les parties (10a, 11a) des volets (10, 11) comportent des amorces de rupture permettant à l'utilisateur de détacher desdites parois la partie correspondante en exerçant une pression vers l'intérieur de la boîte-coffret et de désolidariser simultanément lesdites parties (10a, 11a)

- 7 -

des parties (10b, 11b).

4.- Procédé de fabrication d'une boîte-coffret selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'on met en volume, sur une monteuse usuelle pour barquettes, à partir 5 d'un flan unique approprié, prédécoupé et rainé, trois faces (1, 2, 3) du corps d'emballage, ainsi que le fond (6) et le couvercle (7), dont on contrecolle simultanément les volets intéressés (8, 9 ; 10, 11) sur les faces internes correspondantes (1, 3) dudit corps, la quatrième face (4) 10 de celui-ci demeurant ouverte, pour former ainsi un coffret, dans lequel on introduit ensuite la bouteille (22) à conditionner, et en ce que l'on referme la quatrième face (4) dudit corps pour l'appliquer contre un rebord (5) pré-collé, prévu à cet effet suivant l'arête dudit corps 15 parallèle à la ligne d'articulation de ladite quatrième face (4).

2499509

1/2

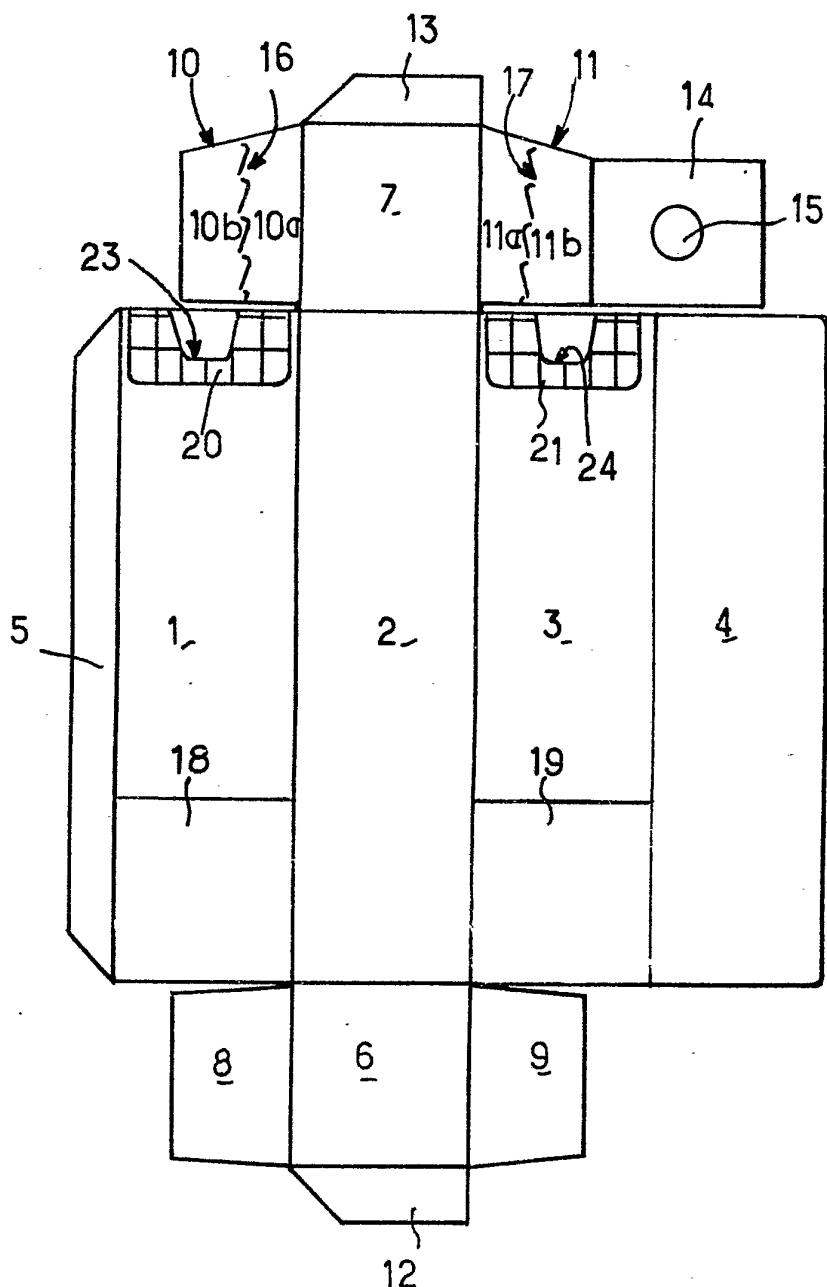


FIG.1

2499505

